

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES**Séance du jeudi 18 avril 2024**

Date convocation :	<i>dix-huit avril deux mille vingt-quatre, à 19h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL</i>
Membres en exercice : 10	Présent(e)s : Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Corentin CAPELIER, Rémy MONET, François ROUVEYROL, Patrick ROY
Présents : 6	
Votants : 10	Absent(e)s et représenté(e)s: Isabelle BENOIT représentée par François ROUVEYROL, Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET, Robert DEMOLIN représenté par Corentin CAPELIER, Fanny JACQUART représentée par Rémy MONET
Pour : 10	
Contre : 0	
Abstentions : 0	Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Eglise romane de Barre des Cévennes : Choix du cabinet d'architecture PRONAOS pour le diagnostic. Montant : 25 975 € H.T. (31 170 euros T.T.C.)

Le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante l'importance du projet de rénovation de l'Eglise inscrite aux Monuments historiques.

Il a souhaité élargir ce projet au cimetière adossé en raison de son intérêt architectural et paysager ainsi qu'au parking (place de la Bladarié). A ce sujet, il rappelle son initiative de 2 chantiers européens programmés en 2020 et 2021 et qui, malheureusement, ont dû être annulés en présence du COVID-19.

Les travaux propres à l'église consistent à reprendre la toiture, le réseau électrique, la ventilation, revoir l'acoustique et installer le chauffage.

Au préalable, il convient avec l'aide du cabinet PRONAOS, Architecte du Patrimoine, de réaliser un diagnostic complet qui consiste à des relevés, une étude historique et archéologique du bâti, le point sur l'état sanitaire et l'estimation des travaux avec phasage. Dans un deuxième temps la mission comprend le projet global, le dossier de consultation des entreprises jusqu'à la rédaction des marchés des travaux. La proposition d'honoraires est fixée à 25 975,00 euros H.T. (31 170,00 euros TTC) telle qu'elle apparaît dans la pièce jointe.

A ce stade, le projet global est estimé à 300 000 euros H.T.

La recherche de cofinancements sera effectuée notamment auprès de la DRAC, de la Région et du Département.

Une souscription pourra être mise en place.

La Fondation du Patrimoine et la Sauvegarde de l'Art Français seront sollicités.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Donne son accord pour la mise en œuvre du projet global tel qu'exposé ci-dessus
- Confie au cabinet PRONAOS la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 25 975,00 euros H.T. (31 170,00 euros TTC)
- Sollicite la recherche de cofinanceurs au meilleur taux possible
- Demande de démarrer la procédure pour le lancement d'une souscription
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et les documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture

le

et publié ou notifié

Pour copie conforme.
Le Maire,

François Rouveyrol

